

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2407

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 3° programmation et avenants pour l'année 2017 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

**Conseil du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-2407**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 3° programmation et avenants pour l'année 2017 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du Fonds social européen pour la période 2017-2020. Depuis le 1er janvier 2017, elle est donc devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour son territoire. Ce nouveau contexte de gestion du Fonds social européen (FSE) est le fruit d'un processus partenarial qui a associé l'ensemble des acteurs de l'insertion durant toute l'année 2016 et plus particulièrement les 3 plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) présents sur la Métropole : ALLIES, SOL et UNI-EST.

La volonté de la Métropole s'inscrit dans la prolongation de l'orientation n° 3 du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) visant, par le biais de la simplification de la gestion du FSE, 4 objectifs majeurs :

- la rationalisation de la gestion du FSE avec la mise en place d'une équipe de gestion unique et la possibilité pour les porteurs de ne déposer qu'un seul dossier de subvention pour l'ensemble du territoire métropolitain,
- la sécurisation des parcours et des opérateurs, notamment via la mise en place d'avances de 50 % des montants de subvention dès la signature des conventions. Cela permet ainsi aux porteurs de disposer d'une trésorerie suffisante pour une mise en œuvre continue des projets,
- la modernisation du FSE comme outil de mise en œuvre du PMI'e via une mobilisation croisée des contreparties métropolitaines au sein de la maquette financière des fonds européens et inversement,
- la couverture de la totalité du territoire métropolitain, au-delà des territoires des PLIE (gestionnaires historiques du FSE au sein de la Métropole).

La mise en place d'un accord-cadre local, valant convention de coopération et de partenariat entre la Métropole et les PLIE, est venue compléter cette nouvelle architecture de gestion. Il valorise, notamment, la plus-value qualitative apportée par les communes du fait de leur connaissance des territoires et des cofinancements qu'elles apportent sur les différents projets. Ce partenariat se matérialise au travers du travail collaboratif mis en place entre la Métropole et les PLIE : ces derniers participent à l'évaluation qualitative des opérations proposées dans le cadre des appels à projets. Ces évaluations font elles-mêmes l'objet d'échanges lors des différents comités locaux et de pilotage auxquels les services de la Métropole sont associés.

Au total, ce sont plus de 24 M€ de FSE qui seront distribués sur le territoire jusqu'en 2020 dont 6,3 M€ pour la seule année 2017.

## II - Objectifs

Pour cette première année de programmation, 5 appels à projets ont été ouverts du 12 décembre 2016 au 30 septembre 2017. 107 demandes ont été reçues à ce jour (soit 3 de plus par rapport à la précédente délibération). Ces appels à projets portent sur :

- l'accompagnement socioprofessionnel,
- les actions de lever des freins à l'employabilité,
- la mise en activité professionnelle,
- l'animation de programmes d'insertion,
- les relations avec les employeurs.

## III - Synthèse de l'instruction des demandes

Conformément aux priorités définies conjointement avec les PLIE, les dossiers portant sur l'accompagnement socioprofessionnel et l'animation de programmes d'insertion ont été priorisés dans le cadre des instructions. Ils ont fait l'objet d'une 1ère programmation, validée par la délibération n° 2017-2006 du 20 juillet 2017. Au total, 55 dossiers ont été conventionnés, pour un montant total de 4 013 395,34 € de FSE proposé.

Le reste des dossiers est proposé pour une programmation au fil de l'avancée des instructions. Une seconde programmation de 30 dossiers complémentaires a été votée par la délibération n° 2017-2138 du Conseil métropolitain du 18 septembre 2017, pour un montant total de 1 459 578,23 € de FSE.

Il est proposé aujourd'hui de procéder à la programmation des 9 derniers dossiers, pour un montant total de 889 600,53 € de FSE. Cette programmation est également complétée par 2 avenants pour un montant total de 8 300 € de FSE complémentaire (cf. infra).

Comme pour les précédentes programmations, l'instruction des demandes de subventions FSE a appelé une analyse approfondie des dossiers. Elle a porté à la fois sur les aspects qualitatifs mais aussi sur les aspects financiers. Les PLIE ont été à nouveau associés à l'instruction qualitative. Quant au volet financier, il a porté sur la vérification de la cohérence des dépenses, la non surcompensation des services rendus, la capacité administrative et financière des porteurs à gérer des fonds européens et le respect des réglementations afférentes.

L'ensemble des dossiers a été soumis à un processus de validation partenarial, notamment, au travers des différentes instances des PLIE (comités locaux, comités de pilotage et conseil d'administration). Les communes ont ainsi pu participer à la finalisation des avis associés, inclus dans les rapports d'instructions finaux, eux-mêmes synthétisés dans le tableau de programmation annexé à cette délibération. Les services de la Métropole ont eux-mêmes participé à ces instances afin d'harmoniser les messages adressés aux différents porteurs de projets.

Il est précisé que les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'instance de gouvernance partenariale du FSE ont été consultés, et n'ont pas émis de remarque sur la programmation de ces opérations ainsi que sur les enveloppes allouées sur les différents appels à projets.

Enfin, le FSE est un financement qui intervient en complément des autres subventions. À ce titre, la Métropole est tenue de ne pas dépasser un taux de cofinancement global des actions de 50 %. Pour l'année 2017, l'agrégation des 3 programmations prévoit un taux de cofinancement FSE de 48,65 %. Ce dernier s'inscrit légèrement en-dessous des limites imposées par la Commission européenne, et reste donc conforme aux règles de gestion.

## IV - Programmation prévisionnelle

Sur la base des instructions finalisées à la date du présent Conseil, et conformément aux avis consultatifs émis par les différentes instances des PLIE et par les services de l'État, les opérations proposées pour un financement par le FSE sont annexées à la présente délibération.

À noter que 2 opérations ont reçu un avis défavorable lors de la phase d'instruction et ne sont donc pas proposées pour programmation. Il s'agit des opérations n° 201701561 "Appui aux entreprises pour le recrutement de demandeurs d'emploi" portée par ICARE et n° 201703423 "Ma recommandation, mon accès aux recruteurs" portée par Plan d'action sur site.

Concernant les 11 opérations restantes, 5 appellent quelques commentaires.

### **1°) - Opérations appelant une augmentation du FSE par voie d'avenant**

2 opérateurs ont déposé des demandes d'avenant en vue de solliciter une augmentation de leurs subventions FSE.

Compte tenu du reliquat restant disponible pour l'année 2017, et des arguments qualitatifs avancés, les 2 demandes ont reçu un avis favorable.

Les dossiers concernés sont le n° 201700296 "mission relation entreprise" de l'Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA), pour un montant complémentaire de 6 000 € et le dossier n°201602566 "référence de parcours" du CERTA pour un montant complémentaire de 2 300 €.

### **2°) - Opérations appelant du FSE par valorisation de dépenses (opérations métropolitaines)**

La Métropole présente 3 opérations pour cofinancement pour un montant total de 566 555 € de FSE.

Il s'agit des opérations n° 201700748 "renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en contrat aidé de la Métropole" pour un montant de 32 400 €, n° 201700996 "Animation du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e)" pour un montant de 395 640 € et n° 201703090 "Assistance technique 2017" pour un montant de 138 515 € (crédits dédiés à la gestion des dossiers de subvention, réservés exclusivement à la Métropole en tant qu'organisme intermédiaire de gestion du FSE).

Ces opérations prennent la forme de valorisations des dépenses réalisées par la collectivité sur ces projets en vue d'appeler une recette du FSE, selon les mêmes modalités que les autres porteurs.

### **3°) - Récapitulatif de la programmation**

Le budget prévisionnel global des actions cofinancées par le FSE au titre de la 3° programmation de l'année 2017 s'élève à 1 196 539,33 €, dont 75,04 % sont financés par le Fonds social européen, soit 897 900,53 € dont 331 345,53 € auprès d'acteurs du territoire et 566 555 € à destination de la Métropole sous forme de valorisations.

Pour 2017, le budget prévisionnel des actions cofinancées par le FSE s'élève à 13 095 574,26 € dont 48,65 % sont financés par le Fonds social européen, soit 6 370 874,10 €.

Une convention de subvention est signée entre la Métropole et chaque porteur de projets externe selon le modèle-type approuvé par délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016.

## **V - Avenant au protocole d'accord du PLIE de Lyon**

Le PLIE de Lyon est l'un des 3 dispositifs territoriaux dans le cadre desquels s'inscrivent une partie des actions cofinancées par le FSE. Or, le protocole d'accord du PLIE arrivant à échéance au 31 décembre 2017, un avenant doit être mis en place afin de prolonger cet outil, ainsi que son offre de service, en 2018.

Cet avenant reporte donc la date de fin du protocole au 31 décembre 2018, et procède à la modification des objectifs qualitatifs du PLIE afin d'inclure une augmentation du nombre de participants en adéquation avec le prolongement des actions.

L'avenant au protocole d'accord du PLIE de Lyon est joint à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Fonds social européen (FSE) pour l'année 2017, pour un montant total de 897 900,53 € répartis selon le tableau de programmation annexé dans la présente délibération,

b) - l'avenant n° 1 aux conventions n° 201700296 "mission relation entreprise" de l'Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA), et n° 201602566 "référence de parcours" du CERTA, tels qu'annexés dans la présente délibération,

c) - l'avenant au protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon tel qu'annexé dans la présente délibération.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer :

a) - les conventions correspondantes selon le modèle-type approuvé par la délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016,

b) - lesdits avenants.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - fonction 051 - comptes 6574 et 657382 - opération n° 0P36O5164 pour un montant de 331 345,53 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.**